

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 3 octobre 2023 à 20H00

Présidence : Gzim Rama, Président

Le Président ouvre la 10ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 1ère de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

41 conseillères et conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- André Zimmermann
- Daniel Perret-Gentil
- Alexandre Anthonioz
- Michel Lohner
- Cyril Böhlen
- Mélanie Gogniat
- Etienne Habegger
- Daisy Antunes
- Avni Iseni
- Karine Weber
- Sofia Guerreiro
- Caroline Stevens

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 27 juin 2023, sous la présidence de Michel Lohner.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour auquel il apporte une modification, soit :

En point 3 : Ajouter « Nomination à la COGEFIN ». Puis l'ordre du jour suivra sans autre les points suivants.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1. Assermentations

- Mme Elisabeth Rosset (PS) en remplacement de M. Pierre-Alain Volery (PS), démissionnaire
- Mme Françoise Matthey (Les Vert-e-s) en remplacement de M. Simon Benjamin (Les Vert-e-s), démissionnaire.

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité,

3. Nomination à la COGEFIN

Mesdames Caroline Stevens (Les Vert-e-s) et Filiz Demir (PLR) en remplacement de Messieurs Simon Benjamin (Les Vert-e-s) et Cédric Böhlen (PLR)

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 41/23, Demande de modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs (AISMLE) pour l'augmentation du plafond d'endettement.
- b) Préavis No 42/23, Demande de cautionnement d'un montant de CHF 165'000.— et octroi d'une prolongation d'une durée de 30 (trente) ans du droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1399 en faveur du Tennis Club Moudon.
- c) Préavis No 43/23, Arrêté d'imposition 2024.
- d) Préavis No 44/23, Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection du giratoire de Prévile.
- e) Préavis No 45/23, Demande d'un crédit de CHF 113'000.- pour l'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers située au chemin de la Pussaz.

5. Propositions individuelles.

- Postulat déposé par Madame Laetitia Seitenfus : Sécurisation de la route d'Hermenches

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le Président invite Mesdames Elisabeth Rosset (PS) et Françoise Matthey (Les Vert-e-s) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du serment (art. 6 du règlement CC) et félicite les nouvelles assermentées du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le

Conseil communal de Moudon

Règlement communal ainsi qu'une rose. Les nouvelles membres du Conseil sont vivement applaudies par l'assemblée.

À la suite de l'assermentation, 43 conseillères et conseillers sont présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 22 août dernier afin de procéder à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis à l'ordre du jour de ce Conseil.

Le bureau enregistre 3 démissions, soit :

Démission de Monsieur Cédric Böhlen à la suite de son déménagement. Le Conseil tient à le remercier pour son travail effectué au sein du Conseil et principalement à la COGEFIN.

Démission de Madame Mélanie Gogniat qui, pour des raisons professionnelles avec un diplôme à passer et un manque de temps à disposition, préfère se retirer du Conseil.

Le bureau a également reçu la démission de Monsieur Michel Lohner Président du Conseil l'année dernière. Il aimerait enfin prendre sa retraite surtout au bout de 12 ans de service au sein du Conseil communal.

Le Président Gzim Rama invite les groupes PLR et les Vert-e-s à compléter leur délégation d'ici le prochain Conseil.

En ce qui concerne le Banquet de Cornier, c'est Monsieur Julien Pittet, vice-Président du Conseil communal qui reprend la présidence de Cornier suite à la démission de Monsieur Michel Lohner.

La commission Cornier, d'entente avec les chefs de groupe et sur demande des concernés, sera composée ainsi de :

- Monsieur Julien Pittet (EM), Président remplace Monsieur Michel Lohner, démissionnaire
- Monsieur Colin Grand (PLR), trésorier
- Monsieur Jean-Luc Cressier (PS), secrétaire, remplace Madame Elsa Bonhert-Deprez qui se retire de cette commission.

La commission fraîchement élue est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Le Président informe que pour les élections du 22 octobre prochain, le bureau aura le privilège d'avoir un nouvel outil de travail SuisseVote (scanner) pour saisir les bulletins du Conseil d'Etat. A cet effet, le Bureau aura prochainement une formation pour se familiariser avec ce scanner.

Le Président informe que les membres de l'assemblée sont conviés par l'association RétroBus le dimanche 15 octobre prochain à la halle du Grand-Pré afin d'y découvrir une petite exposition sur l'évolution du trolleybus de 1930 à 1990.

Avant de clore les communications du bureau, le Président rappelle juste un point très important. La séance du Conseil débute à 20h, il demande donc à chacun(e) d'être en place à ce moment-là afin que la séance débute à l'heure et ne soit plus interrompue comme lors des dernières séances. Ceci est valable pour les membres du Conseil mais également pour le public et la presse. Merci de votre compréhension.

Conseil communal de Moudon

Fin des communications du Bureau.

La présence de trois personnes, caméra sur l'épaule ou sur trépied, intrigue les membres du Conseil et particulièrement Monsieur Julien Pittet qui demande au Président pourquoi y a-t-il la présence de journalistes.

Le Président répond que c'est pour l'émission « Mise au point » concernant les élections du 22 octobre prochain et plusieurs jeunes sont suivis à cet effet, dont Monsieur Elias Traby, conseiller communal. A voir dimanche 15 octobre sur la RTS.

b) de la Municipalité

Communication No 19/23 : Travaux urgents pour le remplacement de collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) à la ruelle du Cheval Blanc

La Municipale Véronique Diserens donne lecture de la communication citée en titre. Elle informe que, par suite de l'urgence de ces travaux, un préavis est en cours d'élaboration et sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Communications orales :

PACOM

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que le Plan d'Affectation Communal (PACOM) a été soumis à une procédure d'enquête publique qui a duré du 19 août au 17 septembre 2023.

Une séance de présentation a eu lieu le 22 août 2023 à la salle de la Douane. Durant la période d'enquête 14 oppositions de diverses natures ont été enregistrées. Certaines relèvent de simples observations tandis que d'autres nécessitent des mesures de conciliations avec, si nécessaire, l'appui du Conseil juridique. Certaines de ces oppositions sont aussi parfaitement justifiées et impliqueront des modifications du PACOM. Finalement les 14 opposants seront tous reçus et entendus. Compte tenu de la gestion de ces 14 oppositions et de l'incertitude quant à leurs résolutions et des corrections à apporter au nom du PACOM, des délais supplémentaires sont à prévoir. Sur le plan financier, le préavis complémentaire No 22/22 avait anticipé un budget pour le traitement des dites propositions. Les prochaines démarches incluent donc la gestion des oppositions, les séances de conciliation, les modifications nécessaires du PACOM puis un examen complémentaire auprès de la DGTL suivi d'une enquête publique complémentaire. C'est seulement après ces différentes étapes qu'un préavis pourra être soumis au Conseil communal.

RétroBus

Madame la Syndique Carole Pico nous informe concernant le dossier RétroBus. Pour rappel, l'évacuation des bus litigieux a eu lieu au printemps 2022. L'évacuation des bus s'est déroulée sur les trois sites propriétés de Rétrobus. Sur décision du 15 septembre 2023, la commune de Moudon a mis à la charge de l'association la somme de CHF 102'220.- TTC dont à déduire un acompte de CHF 30'746.- déjà payé par Rétrobus. La commune de Moudon estime que l'association lui est encore redevable de la somme de CHF 71'474.- TTC. Cette décision peut encore faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Canton de Vaud. La situation actuelle aux abords des hangars de l'association est suivie attentivement par la Municipalité.

Conseil communal de Moudon

Entreprise STEF

La Syndique Carole Pico relève, comme tout le monde le sait par un communiqué de presse émis par la Municipalité, que le Conseil d'administration de l'entreprise STEF a décidé de ne plus implanter l'entreprise Immostef à Moudon. C'est bien sûr une grande déception pour la Municipalité et ses services communaux qui n'avaient pas lésiné sur les moyens à mettre en œuvre pour que ce projet puisse aboutir. Les motifs de la décision sont d'ordre financier. Pour un projet devisé à CHF 60'000'00.- la hausse des taux d'intérêts a un impact certain sur l'investissement prévu ainsi que l'augmentation du prix des matériaux de construction sont les arguments avancés de la société STEF pour justifier leur retrait. La Municipalité a eu une séance avec leur Direction et le Service de la promotion économique du Canton de Vaud. STEF n'a donc plus les moyens financiers de construire à Moudon et consolidera ses deux sites de Bussigny et Satigny. La Municipalité de Moudon leur a adressé une facture de CHF 15'000.- pour couvrir les frais engendrés par les diverses démarches dans le travail des commissions du Conseil et la présentation du préavis au Conseil communal. Passé le moment de déception, il s'agit de réfléchir sur l'avenir. Rappelons que Moudon a une étude en cours, préavis voté par le Conseil communal au mois de juin dernier, qui concerne l'accès à la parcelle. Après une bonne discussion avec le service de la Promotion économique du Canton de Vaud, ce dernier préconise d'une part, de ne pas morceler la parcelle, d'avoir la patience d'avoir un nouvel acheteur car l'arc lémanique arrive à saturation et la région de la Broye a un grand avenir devant elle. D'autre part, le Service de la promotion économique et l'innovation du Canton est favorable à ce que la Municipalité entreprenne les travaux pour réaliser l'accès à la parcelle. Ces travaux d'accès donneraient une allure incitative du site pour qu'une autre entreprise s'y installe. Cela demande réflexion et la Municipalité est partagée sur cette vision. Pour l'instant la Municipalité va terminer l'étude et se prononcera sur la réalisation des travaux d'accès ultérieurement.

Monsieur Luc Longueville demande si la Municipalité a porté une réflexion autour de cette déconvenue concernant le plan climat ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que nous avons ce fonds dédié au plan climat ou non, les projets restent les mêmes. Dès le départ, la Municipalité avait élaboré ce plan sélectionnant des mesures et ce travail a été effectué avant même les discussions sur le prix de vente à STEF et la création de ce compte. Le plan climat n'est pas remis en cause et suit son cours.

Pérennisation de la piscine de Moudon

Madame la Syndique relève que la piscine de Moudon est un lieu sportif, un lieu de détente et également un lieu culinaire bien fréquenté en période estivale. Le restaurant quant à lui reste ouvert une bonne partie de l'année. La gestion administrative et technique de ce complexe a toujours été assurée depuis des décennies par un comité de bénévoles. La Commune participe financièrement par une subvention annuelle de CHF 140'000.- sans compter l'engagement du service voirie pour l'entretien du terrain, des aménagements extérieurs et le nettoyage de la piscine. Deux délégués municipaux siègent au Conseil d'administration, soit Messieurs Demierre et Steck. Le bénévolat a ses limites et le comité a fait savoir au début de la législature à la Municipalité qu'il désirait mettre un terme à son engagement soit à la fin de 2023. Ainsi, face à cette situation, il y a deux ans déjà la Municipalité a constitué un groupe de travail en y incluant les Syndics de Lucens et de Jorat-Mézières. Selon des statistiques faites par les soins de la Municipalité, les habitants de ces communes sont les plus assidus à la fréquentation de la piscine après Moudon. L'un des objectifs visait par le groupe de travail de trouver la solution financière pour équilibrer les comptes

Conseil communal de Moudon

de la piscine sans le bénévolat. Sur la base de la provenance des baigneurs, l'idée est de faire participer les autres communes au financement de la piscine. Le 6 septembre dernier, le groupe de travail a reçu les représentants de 21 communes soit 26'000 habitants, pour leur présenter le projet de pérennisation de la piscine qui est le suivant :

Le fonctionnement de la piscine sous la forme de société coopérative est maintenu. Pour faire partie de la société coopérative et pouvoir voter aux assemblées, il faut posséder au minimum une part sociale d'une valeur de CHF 100.- chacune. Il est proposé aux communes une participation de CHF 4.-/habitant qui sera revu tous les 4 ans. Cette contribution fera l'objet d'une convention de subventionnement passé entre la société coopérative de la piscine et chaque commune. Les communes qui sont d'accord d'adhérer à ce projet signeront la convention et participeront à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 2 novembre prochain. Lors de cette assemblée, il y aura également une révision des statuts afin de garantir une représentativité des communes signataires de la convention de subventionnement au sein des organes décisionnels de la société. La nouvelle organisation entrera en fonction le 1^{er} janvier 2024.

3. Nominations à la COGEFIN

Madame Caroline Stevens (Les Vert-e-s) est nommée en remplacement de Monsieur Simon Benjamin, démissionnaire.

Madame Filiz Demir (PLR) est nommée en remplacement de Monsieur Cédric Böhlen, également démissionnaire.

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 41/23 : Demande de modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs (AISMLE) pour l'augmentation du plafond d'endettement

Monsieur Roberto Sousa, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Céline Ombelli donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion du préavis.

1. autorise la modification de l'art. 13 des statuts de l'AISMLE telle que présentée

Le préavis No 41/23 est accepté à l'unanimité

b) Préavis No 42/23 : Demande de cautionnement d'un montant de CHF 165'000.- et octroi d'une prolongation d'une durée de 30 (trente) ans du droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1399 en faveur du Tennis Club Moudon

Conseil communal de Moudon

Madame Donjeta Beqiri, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier invite les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Patrick Soppelsa donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports de commissions.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis.

- 1. autorise la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Moudon, un prêt bancaire par un cautionnement d'un montant de CHF 165'000.- maximum, relatif au crédit d'investissement en faveur du Tennis Club Moudon,**
- 2. autorise la Municipalité à prolonger pour une durée de 30 ans (trente ans) le droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1399 en faveur du Tennis Club Moudon.**

Le préavis No 42/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Raphaël Tatone remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

c) Préavis No 43/23 : Arrêté d'imposition 2024

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

Monsieur Jean-Jacques Gacond ne pense pas que ce préavis soit sujet à discussion mais il y a quand même des chiffres qui l'interpellent dans ce document. Il constate que le taux d'imposition de Moudon est le plus élevé de la Broye et cette dernière est supérieur à la moyenne du Canton. Il aimerait en connaître les raisons. Deuxièmement, Moudon a une capacité d'autofinancement qui est excellente depuis quelques années (plus de 6 millions) et on nous dit qu'en 2023 ça va chuter en dessous de 3 millions. Lorsque le temps était beau, on était à un taux de 72,5% et quant on annonce une capacité d'autofinancement beaucoup plus faible, on reste au même taux, donc Monsieur Gacond reste un peu mal à l'aise par rapport à ces chiffres.

Le Municipal Serge Demierre répond que le taux d'imposition est par rapport à la valeur du point. A Moudon, la valeur du point est à CHF 100'000.-. Il faut se rappeler également qu'on avait un endettement de près de CHF 23 millions et maintenant on se trouve autour de CHF 13 millions et CHF 7 millions d'actif, donc l'effort est là pour rembourser notre dette. C'est pourquoi ce taux est maintenu cette année encore et n'aura aucune incidence positive ou négative sur les finances pour 2024.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. Adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5% de l'impôt cantonal de base,**

Conseil communal de Moudon

2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.

Le préavis No 30/23 est accepté à l'unanimité

d) Préavis No 44/23: Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection du giratoire de Préville

Monsieur Jean-Luc Cressier rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN qui, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève que dans le rapport de commission on mentionne le projet MCH2. Qu'en est-il ?

Le Municipal Serge Demierre répond que c'est le terme magique d'un nouveau plan comptable pour le Canton de Vaud qui rejoint ainsi le reste de la Suisse. Ce plan comptable permet de vérifier chaque institution publique et les adéquations qui seront plus limpides. Il prévient déjà que le Conseil va « déguster » au prochain Conseil et informe que Moudon est une des communes pilote pour cette nouvelle pratique concernant les comptes.

Monsieur Willy Blaser s'adresse au rapporteur de la commission ad hoc Monsieur Jean-Luc Cressier et lui demande ce qu'il s'est passé au niveau des convocations puisqu'il s'est retrouvé seul de la commission en séance avec la Municipale Véronique Diserens et Monsieur Blaise Cordey ?

Monsieur Jean-Luc Cressier répond qu'il a convoqué les membres de la commission par mail et après les gens sont sensés venir. Faudrait-il téléphoner à tout le monde pour voir s'ils ont reçu leur mail et peut-être envoyer une lettre par la Poste encore ? c'est infantiliser les gens !

Madame Nicole Egli Anthonioz demande pourquoi les investissements sont basés sur trente ans ? Y a-t-il des règles à ce sujet ?

Monsieur Serge Demierre répond que ces amortissements sont faits selon une table.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection du giratoire de Préville,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 261'000.- dont à déduire toutes participations de tiers ou subsides éventuels,
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,

Conseil communal de Moudon

- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 44/23 est accepté à l'unanimité

Madame Véronique Diserens, Municipale, remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

Le Président du Conseil Gzim Rama rebondit sur les propos de Monsieur Willy Blaser et a également été très étonné par cette situation. C'est une première qui est arrivée au sein de la commune de Moudon, soit que le rapporteur se retrouve seul face à la Municipalité pour siéger. Le Président recommande aux membres du Conseil d'être vigilants et de surveiller leur boîte aux lettres la semaine où ont lieu les séances de bureau CC. Tout le monde a les dates de toutes les séances. Il demande donc d'être attentif à l'avenir et mettre le Président en copie lors d'envois par mails.

- e) Préavis No 45/23: Demande d'un crédit de CHF 113'000.- pour l'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers située au chemin de la Pussaz**

Monsieur Willy Blaser remplace Madame Sofia Guerreiro, nommée rapportrice et donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 113'000.- dont à déduire toute participation ou aide,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 45/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil.

6. Propositions individuelles

Postulat – **déposé par Madame Laetitia Seitenfus**

Sécurisation de la route d’Hermenches – déplacement du panneau indiquant l’entrée dans la localité de Moudon (limite générale de 50 km/h).

Lecture du postulat par Madame Laetitia Seitenfus :

« L’entrée dans la localité de Moudon depuis la route d’Hermenches est cause d’inquiétudes pour de nombreux riverains des quartiers de Valacrêt, de Belflori et du Chalet Rouge. En effet la limite générale de 50 km/h est régulièrement enfreinte par les usagers de la route et, tout aussi problématique, cette limite commence en aval de certaines habitations.

Le 27 mars dernier, j’ai sollicité la police cantonale vaudoise afin qu’elle effectue des contrôles de vitesse sur la route d’Hermenches (localité de Moudon – env. 700m entre les arrêts de bus Belflori et le virage étroit suivi d’un passage piéton).

Quatre contrôles ont eu lieu entre le 27 janvier 2023 et le 16 mai 2023 (cf. Réponse du sgmt A. Devaud en annexes). Les mesures sont venues confirmer mes constatations et celles des riverains, à savoir des excès de vitesse constatés. Preuve en est cet extrait de la réponse du sgmt A. Devaud :

« Le taux d’infraction de ces derniers est effectivement supérieur à la moyenne cantonale qui est voisine de 3,3 %. ». La Commune a reçu les résultats détaillés de ces contrôles.

Ce tronçon est régulièrement emprunté par les enfants des différents quartiers qui se rendent à l’école du Fey, ainsi que par des habitants de tout âge se rendant aux arrêts de bus Belflori. De nombreuses constructions ont vu le jour au chemin de Valacrêt et les arrêts de bus Belflori se situent actuellement en dehors de la limitation 50 km/h.

De plus, le début du tronçon situé sur la localité de Moudon n’est pas éclairé et n’a pas de trottoir, rendant son usage dangereux pour les piétons.

L’accès à Moudon par la route d’Hermenches est surtout emprunté par:

- *Les habitants du quartier de Valacrêt voulant rejoindre la ville à pied.*
- *Les écoliers (école du Fey) qui se rendent à l’école ou en reviennent et qui résident au chemin de Valacrêt ou aux chemins Belflori/Chalet Rouge.*
- *Les nombreux promeneurs, joggeurs et cyclistes qui circulent la semaine et le weekend.*
- *Les voitures, le bus (ligne 440 Moudon-Echallens), les véhicules de l’armée (Valacrêt), les camions, les tracteurs, etc.*

J’ai appris que Madame Jeanine THORENS, résidant au chemin de la Forêt, avait également effectué une demande à la Municipalité le 2 avril 2022 pour la création d’un passage piétons et l’aménagement d’un trottoir sur la route d’Hermenches. Nous pouvons imaginer que les coûts engendrés par la réalisation de cette demande puissent être trop élevés. Dès lors, une option réaliste et réalisable à moindre coût serait de déplacer le panneau limitation générale 50km/h en amont de sa situation actuelle.

Il faudrait trouver un lieu en amont, qui soit propice de par sa position et sa visibilité. Cela contraindrait les automobilistes à lever le pied plus tôt sur la route d’Hermenches et augmenterait ainsi la sécurité sur ce tronçon. La pose d’un radar fixe (pédagogique ou financier) renforcerait évidemment cette première mesure (demande faite auprès de Monsieur Tatone en juin 2023).

Nous invitons la Municipalité à répondre à ce postulat et nous remercions les membres du Conseil Communal de le soutenir afin de renforcer la sécurité à Moudon. »

Le postulat est signé par Madame Laetitia Seitenfus soutenue par Jean-Luc Cressier, Sofia Guerreiro, Jakup Isufi, Céline Ombelli, Francine Pichonnat, Eugenia Puch et Julien Pittet.

Le Président passe au vote sur la recevabilité du postulat.

Conseil communal de Moudon

Le postulat est jugé recevable à l'unanimité

Le Postulat de Mme Seitenfus est renvoyé à la Municipalité pour étude.

Madame Anne Salomon demande que les endroits où se trouvent les WC publics soient indiqués dans la ville.

La Municipale Véronique Diserens en prend note et fera le nécessaire.

Monsieur Jean-Luc Cressier revient sur les divers préavis concernant la réfection du Pont St-Eloi et cite les dates des travaux effectués. Selon le Règlement du Conseil communal à l'article 63, Monsieur Cressier souhaite savoir :

1. La Municipalité a-t-elle effectué la réception officielle des travaux ?
2. La Municipalité a-t-elle instruit la question des responsabilités qui ont occasionnés des dépenses supplémentaires et quelles sont les conclusions de ces investigations ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'effectivement les travaux sont terminés et réceptionnés. Lors du préavis complémentaire, il était noté que les responsabilités allaient être évaluées. Or, la difficulté dans ce genre de démarche, c'est que la commune de Moudon a encore besoin de ses partenaires et donc il n'y aura aucune conséquence financière qui sera tirée de ce préavis.

Monsieur Jean-Luc Cressier n'est pas satisfait par la réponse du Municipal.

Le Municipal Steck informe que ça été expliqué dans le deuxième préavis. C'était une reprise d'étude qui était ancienne et remise à jour. Il n'y a pas eu de malfaçons donc pas de matières à ce que ça se retourne sur un bureau d'ingénieurs, un maître d'état ou autres.

Madame Catarina Soares fait part de son mécontentement concernant la location de salles à Moudon. En effet, avec le nouveau système, il faut louer les salles un mois à l'avance alors que ces dernières sont vides à la date qui aurait été réservée. N'y a-t-il pas un moyen de réviser cette manière de faire et pouvoir louer dans un délai plus court ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que le nouveau règlement sur la location des salles a été mis en place en même temps que la location en ligne et de concert avec les services concernés comme la conciergerie, le Greffe communal pour les réservations, la Bourse communale pour la facturation, etc. Il faut bien comprendre qu'il faut mettre quelques règles et garde-fous par rapport à ces locations pour pouvoir organiser des équipes et gérer ces réservations.

Le Municipal Steck prend toutefois note de la demande de Madame Soares et en discutera en Municipalité qui étudiera les pour et les contre en fonction des sociétés locales pour évaluer s'il y a lieu de revoir ce délai.

Madame Catarina Soares relève qu'il y a quelques années un agenda des manifestations était organisé et maintenant, on ne sait plus rien pour pouvoir faire une réservation.

Le Municipal Roger Müller informe que très peu de personnes, d'associations et de sociétés se déplaçaient et c'est pour cette raison que la soirée pour la mise en place de cet agenda des manifestations est tombée.

Madame Figen Ari informe qu'une réunion dans ce sens a lieu prochainement pour les associations à l'Hôtel de Ville.

Le Municipal Felix Stürner explique que cette réunion d'associations et prévue pour créer un réseau, d'entente avec le responsable social de proximité et ne concerne donc pas les associations culturelles.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe que pour être dans l'agenda des manifestations qui émane de l'Office du Tourisme, il faut s'adresser à ce dernier. Tout le monde ne le sait pas et beaucoup de personnes sont étonnées de voir des manifestations à Ursy ou ailleurs mais non à Moudon.

La Syndique Carole Pico relève que la réunion des associations et sociétés n'était pas porteuse et tout monde était quand même insatisfaites. Il faut que les associations, sociétés ou autres s'annoncent soit par la réservation de salles, soit par l'Office du Tourisme. La Syndique entend bien la demande de Madame Soares et elle verra comment faire pour que la Municipalité aille chercher les informations...à réfléchir.

Monsieur Jean-Luc Cressier pense que s'inscrire par informatique et avec une modération derrière pourrait très bien fonctionner.

Monsieur Willy Blaser se fait l'écho de citoyens qui se posent la question concernant la fermeture de route lors de manifestations comme les giron de chant, concerts et grands enterrements par exemple. Pourquoi ne peut-pas fermer ces routes ?

Le Municipal Raphaël Tatone explique que ce sont des routes cantonales et la Municipalité n'a plus le droit de fermer ces routes lors de manifestations telles citées par Monsieur Blaser. C'est pourquoi, lors d'un enterrement deux ASP sont mis à disposition. Le Municipal Tatone informe que c'est déjà exceptionnel que les routes soient fermées pour les Brandons.

Le Municipal Felix Stürmer informe que la séance de cinéma vendredi est offerte par la Municipalité.

Le Président Gzim Rama informe les membres du Conseil que le reportage sur le conseiller Elias Traby enregistrée en début de soirée passera à l'émission « Mise au point » de dimanche prochain.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 21h40, le Président clôt la séance du Conseil communal et invite l'assemblée à la traditionnelle verrée du Président.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Gzim Rama

Nicole Wyler